



Office de tarification de l'UPHOC

www.uphoc.com

Modifications des modalités de remboursement entrant en vigueur au 1^{er} octobre 2022

CORRECTIF

Une erreur s'est glissée dans la liste des spécialités remboursables au chapitre I à partir du 1^{er} octobre 2022 ; les spécialités suivantes sont ajoutées :

Crit	CNK	Dénomination		PP	BR	Actif	BIM
B-346	4347787	TRIMBOW 172 µg/5 µg/9 µg 120 doses aérosol, sol.	CR	62,26	62,26	12,10	8,00
B-346	4347753	TRIMBOW 172 µg/5 µg/9 µg 360 doses aérosol, sol	CR	162,53	162,53	12,10	8,00

Mais il n'y a pas de changement pour la spécialité suivante :

Crit	CNK	Dénomination		PP	BR	Actif	BIM
B-346	3593316	TRIMBOW 87/5 /9MCG AEROSOL(360D)	CR	164,18	164,18	12,10	8,00

Source: info service tarification APB 30/09/2022